



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Paris, le 10 octobre 2023

Direction des ressources humaines

Service Développement professionnel et conditions de travail

Sous-direction de la formation, des compétences et des qualifications

Note

à

Destinataires *in fine*

Nos réf. : 2023D/2371

Affaire suivie par : Anne SCAMPS

Anne.scamps@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 06 99 92 44 80

Objet : Fondamentaux du management pour une culture ministérielle partagée – renouvellement du vivier de formateurs et formatrices internes – appel à candidatures

Les transformations successives de nos ministères impliquent une professionnalisation des encadrants mobilisés dans l'accompagnement des équipes confrontées aux changements et nécessitent, en continu, l'amélioration des pratiques managériales.

Le secrétariat général met l'accent sur le développement d'une politique managériale partagée. En collaboration avec la délégation ministérielle à l'encadrement supérieur, la direction des ressources humaines propose annuellement un plan de formation à destination des managers, riche, diversifié et complémentaire à l'offre de formation interministérielle.

La formation aux fondamentaux du management « la relation individuelle et collective du manager avec ses collaborateurs » constitue une des formations phares, déployée depuis 2019 sur tout le territoire. Animée par des formateurs internes expérimentés, elle s'adresse à la fois aux primo-encadrants et aux cadres plus expérimentés qui souhaitent prendre du recul sur leurs pratiques. Elle connaît un vif succès.

Un vivier commun MTECT-MTE/MASA d'une cinquantaine de formateurs internes a été constitué en 2019, à l'issue d'un précédent appel à candidatures. Il convient aujourd'hui de le renouveler pour sécuriser l'organisation des prochaines sessions de formation, compte-tenu :

www.ecologie.gouv.fr

www.mer.gouv.fr

Arche sud SG/DRH/D/FORCQ

92055 La Défense cedex – Tél. : 33(0)1 40 81 21 22

- d'une part de l'élargissement de l'offre de formation dans ce domaine : formation obligatoire pour les primo-encadrants mise en place depuis l'automne 2019, modules managériaux inscrits dans le parcours d'accompagnement à leur prise de poste des cadres supérieurs en sortie d'école ou lauréats d'une liste d'aptitude, etc.
- et d'autre part, de la diminution progressive du vivier de formateurs internes induite par les évolutions professionnelles d'une partie d'entre eux (départs à la retraite, mobilités).

Pour répondre à cet objectif, un nouvel appel à candidatures pour identifier des formateurs internes est donc lancé. Je vous invite à bien vouloir le relayer le plus largement possible, au sein de vos services, notamment auprès de vos cadres expérimentés et particulièrement motivés par l'idée de partager et de transmettre leur expérience managériale.

Le profil attendu des candidats est le suivant :

- disposer au moins de deux expériences professionnelles en tant que manager d'équipe afin d'être capable d'analyser son expérience et de tirer des enseignements des réussites et échecs ;
- avoir une forte motivation et appétence pour les activités de formateur et être capable d'intervenir en binôme en assurant une relation de coopération avec son co-animateur ;
- disposer d'aptitudes à l'écoute, la distanciation, la neutralité et la bienveillance ;
- savoir donner les clefs de réussite aux encadrants afin de mobiliser les équipes autour de valeurs managériales ministérielles partagées ;
- bien appréhender les évolutions de l'environnement institutionnel notamment territorial ;
- savoir renforcer le sens et donner de la perspective dans un contexte de changement.

Avoir une expérience pédagogique en formation continue et une expérience de « manager de managers » constituerait un plus.

Les candidatures de managers « reconnus en interne » devront être soutenues par vos soins sous la forme d'un avis de votre part sur le formulaire de candidature. J'appelle votre attention sur le fait que cette intégration dans le vivier de formateurs internes requiert un engagement sur plusieurs aspects :

- les candidats devront s'engager à suivre une formation d'une durée de cinq jours, animée par des formateurs expérimentés du vivier, dispensée à Paris ou à La Défense au cours du premier semestre 2024, pour s'approprier les techniques d'animation et de pédagogie active, ainsi que la mallette « ressources ». Cette formation-action devra être complétée par un temps d'auto-formation sur le contenu de la mallette ;
- les candidats seront ensuite en charge de la co-animation de deux premières formations avec un formateur expérimenté (la première à l'automne 2024, la seconde au premier semestre 2025) ;
- une fois devenus formateurs internes, il leur sera également demandé un engagement pérenne d'une durée d'au moins deux ans renouvelables, comprenant l'animation d'au moins une session par an de cette formation aux fondamentaux du management (d'une durée de 5 jours : 2+3 jours).

Ces sessions seront déployées sur l'ensemble du territoire national par les délégués régionaux à la formation continue du MASA et/ou par le CMVRH.

Ces formateurs seront rémunérés selon les dispositions réglementaires en vigueur et dispenseront les formations sur leur temps de travail.

Le besoin de renouvellement est évalué à 35 formateurs internes dont une vingtaine pour notre pôle ministériel. C'est pourquoi je vous serai reconnaissant de bien vouloir identifier 1 à 2 candidatures pour votre structure ou zone de gouvernance.

Je suis conscient que ce dispositif requiert un investissement important, notamment la première année lors de la période de professionnalisation ; cette mobilisation sera moindre si nous parvenons à renforcer le vivier à hauteur des besoins et ainsi limiter les sollicitations de ses membres.

Je tiens aussi à souligner l'intérêt pour vos collaborateurs à faire partie de ce vivier, en termes de reconnaissance et de valorisation de leurs pratiques professionnelles de managers confirmés. C'est également valorisant pour votre service qui retrouve en retour un collaborateur identifié comme une ressource pour votre structure, ayant développé des compétences pédagogiques et d'animation.

Pour cette remontée de candidatures, il conviendra de faire parvenir, **pour le 15 novembre 2023 au plus tard**, un dossier sur la boîte suivante : **candidatures-formateurs-management.cmvrh@developpement-durable.gouv.fr**

Ce dossier devra être constitué d'un curriculum vitae et d'une fiche de candidature (cf. annexe 1). Les candidats seront auditionnés (entretien de 30 minutes maximum en visio-conférence) **début décembre 2023**. La liste des candidats retenus prendra en compte une diversité des origines géographiques et des profils professionnels, tout en respectant les enjeux d'équilibre femmes-hommes.

Les candidats ainsi que leur supérieur hiérarchique seront informés par courriel des suites données à leur candidature.

Le Secrétaire général

Guillaume LEFORESTIER

Liste des destinataires

Mesdames et messieurs les préfets de région :

- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France (DRIEAT) ;
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) d'Ile-de-France ;
- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL Outre-Mer) ;
- Directions de la mer (DM Outre-Mer) ;
- Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon) ;
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM)

Mesdames et messieurs les préfets de département :

- Directions départementales interministérielles (DDT, DDTM, DDETS, DDETSPP) ;
- Secrétariats généraux communs départementaux (SGCD).

Mesdames et messieurs les préfets coordonnateurs des itinéraires routiers :

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

Administration centrale

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, directeurs et chefs de service de l'administration centrale :

- Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)
- Inspection générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD)
- Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN)
- Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC)
- Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM)
- Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR)
- Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA)
- Département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de gestion de proximité (SG/DRH/CRHAC)
- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- Service des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Centre d'études des tunnels (CETU)

Etablissements publics

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et directeurs d'établissements publics :

- Agence nationale du contrôle du logement social (ANCOLS)
- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Agence nationale de cohésion des Territoires (ANCT)
- Agences de l'eau : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine-Normandie
- Caisse de garantie du logement locatif social
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Conservatoire du littoral
- Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)
- Ecole nationale supérieure maritime (ENSM)
- Etablissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Etablissement public du marais poitevin (EPMP)
- Grands ports maritimes (GPM)

- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Météo-France
- Office français de la biodiversité (OFB)
- Parc amazonien de Guyane
- Parcs nationaux des Cévennes, des Ecrins, de la Guadeloupe, du Mercantour, de Port-Cros, des Pyrénées, de la Réunion, de la Vanoise, des Calanques, de forêts
- Université Gustave Eiffel (UGE)
- Voies navigables de France (VNF)